



AIPR encadrant



Domaine : AIPR

Objectif de la formation

Renforcer la pratique professionnelle dans le respect des règles techniques liées au décret anti-endommagement.

Préparer l'examen AIPR, profil encadrant de chantiers de travaux (Encadrant).

Être reçu à l'examen afin d'obtenir une attestation de compétence relative à l'intervention à proximité des réseaux et être habilité par son employeur « encadrant de chantiers de travaux (Encadrant) ».

Pré-requis

Savoir communiquer en français.

Avoir une expérience professionnelle dans le BTP permettant la compréhension du vocabulaire et des techniques d'exécution associées aux ouvrages de réseaux aériens et souterrains.

Moyens pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des échanges entre stagiaires, des activités d'application.

Programme

Comprendre la réforme anti-endommagement, ses enjeux, son fonctionnement.

Maîtriser les principes généraux relatifs aux travaux à proximité de réseaux.

S'entraîner sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition.

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de formation et une attestation de compétence si réussite au QCM, permettant à l'employeur de délivrer l'habilitation AIPR encadrant de chantiers de travaux (Encadrant).

Public concerné :

Salarié d'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux).

Durée :

Durée : 1 jour (7 heures)

Contact : 02.35.67.31.55

contact@sfi-formations.fr